

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA BRESSE

(Vosges)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

de la Séance ordinaire du lundi 6 Novembre 2017

| | |
|---|---------------------|
| Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal | 27 |
| Nombre des membres en exercice actuellement... | 27 |
| Nombre des membres présents à la séance... | 22 |
| Nombre des membres ayant signé la délibération... | 22 + 5 procurations |

-=-=-=-=-

L'an deux mil dix-sept, le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni -sur convocation du 31 octobre 2017-, et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

| | | |
|------|--------------------------|---------------------------|
| M. | Hubert ARNOULD, | Maire |
| Mme | Maryvonne CROUVEZIER, | 1 ^{ère} Adjointe |
| M. | Jérôme MATHIEU | 2 ^{ème} Adjoint |
| M. | Raymond MARCHAL, | 4 ^{ème} Adjoint |
| Mme | Alejandrina DUCRET | 5 ^{ème} Adjointe |
| M. | Jean François POIROT, | 6 ^{ème} Adjoint |
| Mme | Elisabeth BONNOT, | 7 ^{ème} Adjointe |
| M. | Nicolas REMY, | 8 ^{ème} Adjoint |
| M. | Aurélien ANTOINE | |
| M. | Ludovic CLAUDEL | |
| Mme | Alexandra CROUVIZIER | |
| M. | Laurent FLEURETTE | |
| Mlle | Chloé LEDUC | |
| Mme | Nelly LEJEUNE | |
| Mme | Magali MARION | |
| Mme | Liliane MENGIN | |
| Mme | Fabienne MOREL | |
| M. | Jean-Baptiste MOUGEL | |
| Mme | PERRIN-LACHAMBRE Valérie | |
| M. | Loïc POIROT | |
| Mme | Nadia RABANT | |
| Mme | Claudine VINCENT-VIRY | |

Excusés :

- Mme Christelle AMET ayant donné procuration de vote à Mme Magali MARION
- Mme Geneviève DEMANGE ayant donné procuration de vote à Mme Alejandrina DUCRET
- M. Jean-Pierre DUTHION ayant donné procuration de vote à Mme Liliane MENGIN
- Mme Laëtitia MOUNOT ayant donné procuration de vote à Mme Alexandra CROUVIZIER.
- M. François VERRIER ayant donné procuration de vote à M. Raymond MARCHAL.

Le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance 20 h.

Mme Chloé LEDUC est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

Observations éventuelles sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017 :

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le procès-verbal de sa précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire signale qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes :

| Date | Section | N° | Lieudit - Adresse |
|------------|---------|---|--|
| 07/09/2017 | AE | 138 | Pré Vologne 60 rue du Hohneck |
| 07/09/2017 | AP | 1545/1546/1548 | Au-dessus du Village Chemin du Breuil |
| 07/09/2017 | AY | 539/541 | Sur les Bruyères 171 rue du Hohneck |
| 21/09/2017 | AK | 321p | 18 Grande Rue |
| 21/09/2017 | AB | 879/668 | Les Boudières 22 rue Mougel Bey |
| 21/09/2017 | AM | 1281/1282/1284 | Le Grand Clos 6 Route de Cornimont |
| 21/09/2017 | BE | 69 | Belle Hutte Vouille des Brimbelles |
| 05/10/2017 | BC | 144/410 | Prés du Not 13 ancienne rte de Vologne |
| 05/10/2017 | AB | 899/963/965/967 | Les Boudières 8 rue des Jonquilles |
| 05/10/2017 | BH | 14/27/28/29/31/33/52/ 59/61/70/63/76 | Feignes sous Vologne |
| 05/10/2017 | AB | 879/668 | Les Boudières 22 rue Mougel-Bey |
| 20/10/2017 | AZ | 689 | Le Chercheneux |
| 20/10/2017 | AW | 845/936/938 | La cure 1A Route de Lispach |

➤ MARCHÉS

Le Maire signale avoir conclu les avenants et marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

| N°/ date Décision | Objet du Marché | Titulaire | Montant €HT | Montant TTC |
|-----------------------|---|--|--------------------------------|--------------------------------|
| 128 du 11.09.2017 | Avenant n° 1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers - Secteur de Bellevue Nouveau montant du marché : | TRB / Molinari | 102 070.00 1 197 466.75 | 122 484.00 1 436 960.10 |
| 142 du 21.09.2017 | Programme de voirie 2017 Aménagement de 4 zones en enrobés dans le cadre de l'objectif « zéro phyto » | TRB Trapdid Bigoni | 73 993.13 | 88 791.76 |
| 146 du 4.10.2017 | Avenant n° 1 au marché de travaux de création d'un réseau souterrain à Grouvelin Nouveau montant du marché | Entr. STPHV | -938.40 13 580.60 | -1 126.08 16 296.72 |
| 153 du 3.10.2017 | Avenant n° 1 au marché de création d'une aire à containers Route du Chajoux Nouveau montant du marché | Entr. MOLINARI | 3 683.50 28 301.00 | 4 420.20 33 961.20 |
| 157 du 10.10.2017 | Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau funérarium (y compris options OPC et EXE) | EURL ARCANE Architecture / SPEI : Bureau d'Etude BAC | 50 850.00 | 61.020.00 |
| 160 du 25.10. 2017 | Avenant n° 1 au marché de travaux d'eau potable – Mise en conformité du réseau de Grosse-Pierre par interconnexion avec le réseau des Huttes Nouveau montant du marché : | Entr. MOLINARI | 40 345,00 210 150.00 | 48 414.00 252 180.00 |
| 161 du 30.10.2017 | Marché de fourniture de sel de déneigement Campagne 2017/2017 | SAS ROCK Mulhouse | 68,00 €HT la tonne livrée | |
| 162 du 30.10.2017 | Avenant n° 1 au marché d'entretien des ascenseurs, élévateurs et portes automatiques – Lot 1 La Bresse Nouveau montant du marché : | Société OTIS | 220.00 €an 4 280.00 €an | 264.00 €an 5 136.00 €an |

Concernant la décision n° 128, Mme Nadia RABANT s'étonne de l'importance de l'avenant.

M. Jérôme MATHIEU donne des explications : il s'agit notamment du réseau pluvial qui a été au départ diagnostiqué comme bon par le Bureau d'Etudes et qui dans les faits s'est révélé en mauvais état. Il a donc été décidé de procéder à son remplacement (tranche 1 et 2 Bellevue) Le Maire donne lecture de la décision qui fait également mention de remplacement de branchements d'eau potable supplémentaires, de busage de fossés et de la mise en œuvre d'enduit bicouche provisoire.

S'agissant des décisions n° 153 et 160, Mme Liliane MENGIN sollicite des explications.

M. Raymond MARCHAL répond qu'il s'agit d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales qui n'était pas intégrée au départ dans le marché. Le Département a souhaité que le réseau longe toute la longueur de l'aire à conteneurs ; il y a des normes de sécurité à respecter.

Pour la décision n° 160, le Maire en donne lecture. : il s'agit d'un ajustement des quantités découlant de l'exécution du chantier et de l'enfouissement des réseaux BT et HTA non prévu au départ.

➤ **CONTRATS – CONVENTIONS – BAUX**

Le Maire signale avoir conclu les contrats, conventions et baux suivants :

| N°/ date Décision | Objet | Titulaire | Montant | Durée |
|----------------------|---|---|--|-----------------------------|
| 134 du 21.09.2017 | Convention pour organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (séance cirque) | ODCVL | 450 €TTC les 6 séances | |
| 135 du 21.09.2017 | Convention pour organisation de temps d'animations dans le cadre des NAP (projet solidaire et astronomie) | Rayon de soleil | 20 €h | |
| 136 du 21.09.2017 | Convention relative à l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (Tir à l'arc, golf et ballade) | Bureau Montagne hautes Vosges | 100 € TTC/séance | |
| 137 du 21.09.2017 | Convention relative à l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (Football) | Football Club de Haute Moselotte | Gratuit | |
| 138 du 21.09.2017 | Convention relative à l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (ludothèque, judo, zumba) | MLC La Bresse | 20 €h ludothèque 22 €h judo, 28 €h zumba | |
| 139 du 21.09.2017 | Convention relative à l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (scrapbooking) | Association Marmailles créatifs | 31,50 € séance de 2 h | |
| 140 du 21.09.2017 | Convention relative à l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP | Résonance FM | 30 €séance | |
| 141 du 21.09.2017 | Bail de location d'un local industriel à l'Usine du Daval (100 m ²) | Société JOLLY | 100,00 €/mois | 23 mois |
| 144 du 20.09.2017 | Mise à disposition précaire et temporaire d'un local communal pour le service « Lieu d'Accueil Parents Enfants » les matins des 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredis de chaque mois | C.C.H.V. | Gratuit | 3 ans |
| 145 du 27.09.2017 | Bail de location d'un local industriel à l'Usine du Daval (90 m ²) | SARL Olivier REMY | 90,00 €/mois | 23 mois |
| 150 du 3.10.2017 | Transfert de bail agricole 1.6956 ha Les Baraques | CURIEN Jean-Michel → GAEC du Saichy | | 23.04.2023 |
| 151 du 3.10.2017 | Transfert de bail agricole 6 ha Pré Jacquot | CURIEN Jean-Michel → GAEC du Saichy | | 23.07.2023 |
| 152 du 24.10.2017 | Convention de mise à disposition d'un local à l'Espace Familles (vacances scolaires zone B et tous les mercredis de 7h à 9h et de 17h à 19h) | Association Rayon de Soleil | Gratuit | 2017 et 2018 |
| 154 du 24.10.2017 | Mise à disposition d'un terrain communal AI 244p (20 m ²) | Association Buisson Ardent Nancy | Gratuit | 1 an renouvelable |
| 158 du 24.10.2017 | Convention relative à l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (Location pistes bowling) | Société Unal GOK Bowling La passerelle | 30 €séance TTC | Année scolaire 2017/2018 |
| 159 du 24.10.2017 | Convention entre des intervenants bénévoles et la commune, relative à l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (Initiation à l'espagnol) | Mme Alexandrine DUCRET | Gratuit | Année scolaire 2017/2018 |

Concernant les NAP, Mme Claudine VINCENT-VIRY dit que ce serait bien de connaître la durée et le nombre de séances. Mme Nadia RABANT ajoute qu'on ne connaît pas le budget par activité.

Mme Alexandrine DUCRET répond que la convention est établie pour l'année scolaire et que le nombre de séances dépend de la demande des élèves, le budget étant globalisé. Un bilan sera établi en fin d'année scolaire.

➤ DEMANDES DE SUBVENTION

| N°/ date Décision | Objet |
|----------------------|---|
| 133 du 18.09.2017 | 27 ^{ème} Festival International de sculpture du 5 au 13.05.2018 Demandes de subvention auprès de la Région Grand Est, du Conseil Départemental des Vosges, de l'Union Européenne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, FNADT CIM (Massif des Vosges), du Parc des Ballons des Vosges, de la S.A.I.F. (Société des Auteurs des Arts Visuels et de l'Image Fixe), de la CCHV et de tout organisme susceptible d'apporter un soutien financier au festival de sculpture |

➤ TARIFICATION

Le Maire signale avoir fixé les tarifications suivantes :

| N° / Date décision | Objet | Tarifs 2018 | Rappel tarifs 2017 |
|----------------------|--|--|----------------------------------|
| 143 du 26.09.2017 | Affouages 2018 Modalités et tarifs (3 stères façonnés par ménage ou un lot de bois en long 8 m ³ maxi) | Stère non transporté 51,50 €/stère Bois de chauffage en grumes : 36,00 €/m ³ | 49.50 € 35.00 € |

Mme Claudine VINCENT-VIRY rappelle que l'année dernière, elle avait demandé que le tarif de l'année précédente soit inscrit. M. Raymond MARCHAL donne son accord et précise que l'augmentation porte sur 1 ou 2 € (voir ci-dessus).

M. MARCHAL ajoute qu'on a de plus en plus de difficultés à trouver des bûcherons pour façonner le bois de chauffage. Il n'y a pas de recherche de bénéficiaire dans ce domaine.

➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

| N° / Date décision | Objet | Titulaire | Durée |
|----------------------|---|-----------------------------|--------|
| 121 du 25.08.2017 | Délivrance de concession au cimetière des Proyes n° E07 | Mme Virginie PICARDO | 15 ans |
| 123 du 30.05.2017 | Renouvellement concession au cimetière n° 160 Est | M. Hubert ARNOULD | 15 ans |
| 126 du 30.08.2017 | Renouvellement concession au cimetière n° 286 Est | Indivision MARCHAL | 15 ans |
| 129 du 12.09.2017 | Renouvellement de concession dans le cimetière n° B 41 | M. et Mme François VALENTIN | 15 ans |
| 130 du 12.09.2017 | Renouvellement concession au cimetière n° 243 Est | Indivision GEHIN | 15 ans |
| 131 du 12.09.2017 | Renouvellement concession au cimetière n° 50 Ouest | Mme VELEZ Jésusina | 15 ans |
| 132 du 13.09.2017 | Renouvellement concession au cimetière n° 161 Est | Indivision MOUGEL | 15 ans |
| 148 du 26.09.2017 | Renouvellement de concession au cimetière n° 104 Sud | Indivision MENGIN | 15 ans |
| 149 du 26.09.2017 | Renouvellement de concession au cimetière n° 196 Sud | M. Robert HESSE | 15 ans |

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions.

1 - DEMANDES DE PARRAINAGES ET MECENATS SPORTIFS

Le Maire donne la parole à M. Nicolas REMY, adjoint aux sports et au tourisme, qui expose que différentes demandes de parrainages sportifs ont été déposées en Mairie pour l'année 2017 par des jeunes sportifs en début de carrière issus de la Société Omnisports « La Bressaude » et de l'Association Hautes Vosges Orientation.

Plusieurs demandes de mécénats sportifs et socio-culturels (4l Trophy et Europ'Raid : rallyes raid ayant un but humanitaire car les participants acheminent un maximum de fournitures scolaires pour les enfants) ont été également déposées.

Après validation par les membres de la Commission « Sports » lors de sa réunion du 25 octobre 2017, le Maire propose au Conseil Municipal d'aider ces athlètes selon les critères de répartition indiqués dans la délibération n° 5A du 17 novembre 2014 et dans la limite des crédits ouverts, pour un montant de 180 € pour les parrainages, 370 € pour les mécénats sportifs et 250 € pour les mécénats socio-culturels.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour (Mme Nadia RABANT et M. Ludovic CLAUDEL n'ayant pas pris part au vote), décide d'attribuer les parrainages et mécénats suivants et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir :

PARRAINAGES :

| | | | |
|--------------|---------|----------------------------------|----------------|
| JEANPIERRE | Lucas | Course d'Orientation | 180 € |
| POIROT | Paul | Course d'Orientation | 180 € |
| POIROT | Loïc | Moto trial | 180 € |
| POIROT | Louis | Moto trial | 180 € |
| POIROT | Pierre | Moto trial | 180 € |
| CLAUDEL | Léane | Ski alpin | 180 € |
| CHANTEREAU | Louis | Ski de Fond | 180 € |
| CORREIA | Mattéo | Ski de Fond | 180 € |
| VAXELAIRE | Lilian | Ski de Fond | 180 € |
| BOTET | Martin | Ski Biathlon | 180 € |
| BOTET | Paula | Ski Biathlon | 180 € |
| DIDIER | Maëla | Ski Combiné nordique | 180 € |
| FRECHARD | Thibaut | Ski Biathlon | 180 € |
| REMY | Mattéo | Ski Biathlon | 180 € |
| REMY | Chloé | Ski Biathlon | 180 € |
| DIDELOT | Maxence | Tir | 180 € |
| MOUGEL | Robin | Triathlon | 180 € |
| PERRIN | Tom | VTT Trial-Cross country-Descente | 180 € |
| PERRIN | Sandie | VTT Trial-Cross country-Descente | 180 € |
| POIROT | Kévin | VTT Descente | 180 € |
| TOTAL | | | 3 600 € |

MECENATS :

| | | | |
|---|----------------------------|----------------------|-------|
| VAXELAIRE | Hugo | Course d'Orientation | 370 € |
| PERRIN | Julien | Moto | 370 € |
| RABANT | Lilou | Ski alpin | 370 € |
| MOUGEL | Estelle | Ski Biathlon | 370 € |
| CLAUDEL | Delphine | Ski de fond | 370 € |
| MOUGEL | Adrien | Ski de fond | 370 € |
| PERRIN-GANIER | Neïlo | V.T.T. | 370 € |
| THOMAS MAZILLE CUNY | Cindy Emilie Justine | EUROP'RAID | 250 € |
| Association «Tic et Tac dans le désert» : THIEBAUT | Madissone | 4L TROPHY | 250 € |

| | | | |
|---|--------------------|-----------|----------------|
| GIOVIO | Manon | | |
| Association «Titine dans le désert» : LEMAIRE KIENTZY | Margaux Aurélie | 4L TROPHY | 250 € |
| TOTAL | | | 3 340 € |

M. Nicolas REMY précise qu'une légère augmentation a été appliquée par rapport à 2017 pour les mécénats sportifs (350 € en 2017) pour lesquels un bilan est toujours demandé aux sportifs.

2 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES P'TITS AMIS DE OUI OUI »

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que lorsque les parents ont recours aux services de la crèche pour la garde des petits, une tarification forfaitaire est demandée aux familles. Elle couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la crèche, y compris les repas et les soins d'hygiène.

Or, les structures doivent dorénavant fournir les couches et les repas sans facturation en sus aux familles. Cette réglementation a donc engendré des frais supplémentaires et non répercutables à la charge de l'association « Les Petits-Amis de Oui-Oui » qui gère la crèche, sur l'exercice 2017.

Aussi, en réponse à la demande l'association, le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros afin de minimiser l'impact de cette dépense supplémentaire à «la Crèche Les Petits Amis de Oui-Oui ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 € à l'Association « Les P'tits Amis de Oui-Oui » sur le budget 2017.

Mme Claudine VINCENT-VIRY fait remarquer qu'il avait été dit que ce serait le CCAS qui subventionnerait. Mme Maryvonne CROUVEZIER précise que l'association demandera certainement à l'avenir une hausse des cotisations pour équilibrer les comptes.

L'augmentation des repas est intervenue depuis le 1^{er} mars 2017

M. Jérôme MATHIEU souligne qu'il faut s'attendre à l'avenir à l'augmentation de la subvention, compte tenu que l'association se trouve confrontée de plein fouet à la décision du Gouvernement d'arrêter les emplois aidés. Ceux-ci devraient rester prioritaires pour les EHPAD, les handicapés et l'éducation, mais on ne parle pas de la petite enfance.

3 - AIDE AUX ANTILLES FRANÇAISES PAR LE BIAIS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui informe que, suite à l'ouragan d'une violence exceptionnelle IRMA qui a durement frappé les Antilles, en particulier Saint Martin et Saint Barthélémy, début septembre dernier, l'Association des Maires de France a lancé un appel à la solidarité pour aider à la reconstruction des collectivités sinistrées et invité les communes désireuses d'apporter leur aide à abonder à cet effet les comptes ouverts par l'Association des Maires de Guadeloupe.

Comme annoncé lors de la séance du 11 septembre dernier, le Maire propose de participer à cet élan de solidarité à hauteur de 1 500 € et d'attribuer une subvention de ce montant à l'Association des Maires de Guadeloupe, qui sera versée sur l'un des comptes ouverts à cet effet par cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une aide de 1 500 € à l'Association des Maires de Guadeloupe dans le cadre de l'appel à la solidarité pour les communes sinistrées suite au passage de l'ouragan Irma.

Le Maire précise que l'association des Maires de Guadeloupe répartit les dons sur les différentes îles françaises sinistrées.

4 - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET RME

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui expose que les services de la Trésorerie de CORNIMONT ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs, sur le budget RME pour un montant de **387,71 €**

Il s'agit d'impayés sur des factures d'électricité dont les poursuites sont épuisées suite à procès-verbal de carence et insuffisance d'actif, et à dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes.

Lors de sa séance du 10 octobre dernier, le Conseil d'Exploitation de la Régie a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées, et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6541 « Admission en non valeur » ou au compte 6542 « Pertes pour créances éteintes » du budget annexe EAU.

RESSOURCES HUMAINES

5 - PROLONGATION CONTRAT SUITE A ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, qui rappelle que, dans sa séance du 27 mars 2017, le Conseil Municipal avait adopté la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité pour le service Ressources Humaines à compter du 11 mai 2017, pour une durée de sept mois et demi afin de permettre la réorganisation du service dans la perspective d'un départ en retraite. Cette phase n'étant pas aboutie, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de prolonger la mission de quatre mois et demi à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2018, un poste d'Adjoint administratif temporaire à temps complet (Catégorie C - Echelle C1 de rémunération), pour une durée limitée à quatre mois et demi.

Mmes Claudine VINCENT-VIRY et Liliane MENGIN demandent où en est le recrutement suite au départ en retraite.

Mme Elisabeth BONNOT précise que le recrutement est effectué mais qu'il y a toujours une surcharge d'activité.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE FETES ET MANIFESTATIONS - TRANSFORMATION DE POSTE AU SERVICE FINANCES

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, qui propose au Conseil Municipal deux modifications du tableau des effectifs :

- Sur l'équipe Fêtes et Manifestations, un Contrat Unique d'Insertion arrive à échéance le 31 décembre aidés, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Au niveau du service Finances, lors du Conseil Municipal du 24 juillet dernier, un poste d'adjoint administratif avait été créé dans la perspective d'un recrutement. L'agent recruté par voie de mutation détenant le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence avec effet au 1^{er} décembre 2017.

Ces questions seront soumises à un prochain Comité Technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique (échelle C1) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018, de supprimer un poste d'adjoint administratif (échelle C1) à

temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017 et de créer en parallèle un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (échelle C2) à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017

Mme Elisabeth BONNOT confirme que l'emploi créé au service Fête et Manifestations correspond bien à la pérennisation du Contrat Unique d'Insertion qui ne pouvait être prolongé.

Mme Liliane MENGIN demande si un CDD n'était pas possible.

Mme Elisabeth BONNOT répond que le besoin est là et que l'agent satisfait tout à fait.

MARCHES PUBLICS

7 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL D'EXPLOITATION DU BAR RESTAURANT GRILL "LA PASSERELLE":

- CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC - ADOPTION DU CONTRAT DE DSP - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que le service communal d'exploitation du bar restaurant – grill « La Passerelle » se trouve actuellement géré par M. Unal GOK dans le cadre d'un contrat d'affermage qui arrive à échéance le 1^{er} décembre 2017.

Par une délibération du 15 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe de délégation du service public portant sur l'exploitation de cet établissement et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

La procédure de mise en concurrence a été engagée, le 16 juin 2017, par l'envoi d'un avis d'appel public à candidatures. La commission de délégation de service public, réunie le 18 juillet 2017, a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. Il s'agissait de M. Unal GOK, de la SARL EG2 Concept et de M. Frédéric De Coutere, lesquels ont reçu un dossier de consultation.

Lors de sa séance du 5 septembre 2017, la commission de délégation de service public a constaté que deux plis étaient arrivés dans les délais, ceux de M. GOK et de la SARL EG2 Concept. Sur la base de l'analyse de ces offres, la commission a proposé d'engager une négociation technique et financière avec les deux candidats. Ceux-ci ont été auditionnés, le 6 octobre 2017, afin qu'ils puissent apporter des précisions sur le contenu de leur offre.

A l'issue de cette négociation, la commission de délégation de service public, réunie le 17 octobre 2017, a proposé au Maire de retenir l'offre de M. Unal GOK qui apparaît la plus intéressante. Les motifs de ce choix sont expliqués dans le rapport transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 17 octobre 2017.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le choix de M. GOK comme futur exploitant du bar restaurant – grill « La Passerelle », d'adopter le contrat d'affermage négocié avec ce candidat et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de M. Unal GOK comme exploitant du bar restaurant grill La Passerelle, adopte le contrat d'affermage établi pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2017 et autorise le Maire -ou son représentant délégué- à le signer.

Mme Liliane MENGIN demande si des partenariats tels que pizza-piscine sont toujours à l'ordre du jour.

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond que oui et que d'autres partenariats sont à l'étude et seront examinés lors d'un prochain Conseil d'Administration de l'OTL.

M. Loïc POIROT ajoute qu'une proposition d'extension de la terrasse est à l'étude.

M. Nicolas REMY ajoute que des propositions générales d'animation à la piscine sont en cours d'étude.

8 - AVENANT DE TRANSFERT DU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA BRESSE DONNE A LA SEV A LA SOCIETE SOLOREM SUITE A UNE OPERATION DE FUSION - ABSORPTION

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que la Commune a confié à la Société d'Équipement Vosgienne (SEV) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de construction de la Maison des arts et métiers de la Haute-Moselotte, aujourd'hui dénommée Maison de La Bresse.

Suite à une procédure de fusion-absorption adoptée le 4 octobre 2016, la SEV a été absorbée par la Société lorraine d'économie mixte d'aménagement d'urbain (SOLOREM), située à Nancy.

Cette société absorbante de la SEV doit se substituer à celle-ci dans l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat de maîtrise d'ouvrage précité.

Le Maire précise que quelques réserves et/ou malfaçons, apparues pendant la garantie de parfait achèvement, doivent être encore traitées.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer en vue de prendre acte de cette fusion-absorption, d'accepter, par avenant, le transfert de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de la SEV à la SOLOREM et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer un avenant n°3 au contrat susmentionné.

Le Conseil Municipal prend acte de la fusion-absorption intervenue entre la SEV et la SOLOREM, autorise, à l'unanimité, le Maire -ou son représentant délégué- à signer l'avenant n°3 à l'effet d'acter le transfert du contrat initial de mandat de maîtrise d'ouvrage de la SEV à la SOLOREM.

9 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE PY ELIAS ET LA SOLOREM DANS LE CADRE DU REGLEMENT DU MARCHE DU LOT 2 CHARPENTE DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA BRESSE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui explique que le lot n°2 charpente de la construction de la Maison des arts et métiers de la Haute-Moselotte, aujourd'hui dénommée Maison de La Bresse, présente une réserve liée à des traces sur les poutres de la charpente.

Celles-ci seraient dues à la présence de limaille de fer sous la lasure de protection anti-feu. La reprise complète de ces défauts engendrerait des difficultés techniques et des dépenses importantes pour l'entreprise PY-ELIAS, titulaire du marché.

La Commune, la SOLOREM et l'entreprise PY-LIAS ont convenu qu'une réfection a posteriori sur le montant des travaux, indemnisant le préjudice esthétique, pouvait intervenir à hauteur de 4 000 €. Les pénalités appliquées demeurent maintenues.

En contrepartie, la SOLOREM s'engage à lever l'intégralité des réserves, à l'exception de celle susmentionnée, à effectuer la mainlevée sur la garantie financière de l'entreprise et à rédiger un courrier indiquant le maintien de la réserve liée aux taches sur les poutres.

Conformément à la convention de mandat conclue entre la Commune et la SOLOREM, la société PY-ELIAS procèdera au règlement de cette indemnité de 4 000 € auprès de SOLOREM qui intégrera cette somme à l'opération.

Cet accord entre les parties doit être formalisé par un protocole d'accord transactionnel

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en vue d'accepter, par un protocole d'accord transactionnel, cette indemnisation de préjudice esthétique et de l'autoriser ou son représentant à signer cet acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, par un protocole transactionnel, une indemnisation du préjudice esthétique lié aux taches sur les poutres de charpente, à hauteur de 4 000 €, et autorise le Maire -ou son représentant délégué- à signer ce protocole d'accord transactionnel avec la SOLOREM et l'entreprise PY-ELIAS.

10 - DEMANDE DE DELEGATION DE COMPETENCE A LA REGION GRAND EST POUR LA MISE EN PLACE DU BUS HIVERNAL SAISON D'HIVER 2017/2018

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui expose que la Commune, en tant qu'organisateur de second rang, doit solliciter la Région Grand Est – Agence territoriale

d'Epinal afin d'obtenir une délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport routier non urbain de personnes.

Ainsi, il s'agit, comme chaque année, de mettre en place un service de bus hivernal assuré par le car communal et par un prestataire privé.

La fonction de ce bus hivernal est de desservir gratuitement les stations de ski La Bresse Hohneck et La Bresse – Lispach et d'assurer divers points d'arrêt pendant les rotations, pour la saison d'hiver 2017/2018. Une convention sera établie afin de définir les modalités de cette délégation de compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la délégation de compétence auprès de la Région Grand Est – Agence territoriale d'Epinal - pour l'organisation d'un service de transport non urbain de personnes, à travers la mise en place d'un bus hivernal sur la saison 2017/2018, autorise le Maire -ou son représentant délégué- à signer la convention de délégation de compétence avec la Région Grand Est, et donne mandat au Maire pour engager d'autres démarches utiles à cet effet, notamment auprès de la Région Grand Est – Agence territoriale d'Epinal.

A la demande de Mme Liliane MENGIN, Mme Maryvonne CROUVEZIER précise que l'extension du service aux week-ends de janvier répond à une demande aussi bien des socio-professionnels que de la clientèle et de l'OTL.

La navette s'arrêtera désormais à l'Auberge des Hauts Viaux au lieu du stade de biathlon.

Suite à la question de Mme Liliane MENGIN, le Maire dit qu'il est possible que le parking du Pont de Bramont soit encore en service cet hiver, à titre exceptionnel.

URBANISME – TERRAIN – PATRIMOINE

11 - ACQUISITION DE TERRAIN RUE DU PRE MANSUY SUR DIVERS PROPRIETAIRES

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux terrains, qui expose que, dans le cadre de la mise en cohérence de la desserte "rue du Pré Mansuy" et suite aux travaux, une régularisation d'emprise est proposée au Conseil Municipal aux conditions suivantes :

- Surface : 692 m² sur diverses propriétés :
 - AW 989 – 34 m² - Didier HANS
 - AW 988 – 36 m² - Didier HANS
 - AW 985 – 246 m² - Didier HANS
 - AW 992 – 214 m² - Pascal POIROT
 - AW 980 – 90 m² - Francis MARION
 - AW 981 – 72 m² - Indivision HANS/MARION-POIROT/DE DORLODOT.
- Acquisition à titre gratuit
- Frais de géomètre et de notaire à la charge des propriétaires cédants
- Accords confirmés par courrier du 10/07/2017.

Le plan figurait en annexe n° 1 à la note de synthèse jointe à la convocation à cette séance.

La Commission des Terrains a donné un avis favorable en date du 23 avril 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cette acquisition, et autorise le Maire -ou son représentant- à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Maire précise qu'il s'agit de l'aménagement d'une place à retourner en bout de la Rue du Pré Mansuy.

12 - CESSION DE TERRAIN A M. ET MME KORKMAZ ROUTE DE PLANOIS

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux terrains, qui expose que M. et Mme KORKMAZ, dans le cadre de la mise en cohérence de leur propriété, ont sollicité la Commune pour l'acquisition de terrain communal pour notamment aménager un accès.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession aux conditions ci-dessous et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

- Références cadastrales : AM 736 (210 m²) – AM 737 (330 m²)
- Surface totale : 540 m²
- Zones N et Nh du PLU
- Tarif : 5 €/le m²
- Frais de géomètre et notaire à la charge du demandeur.
- Servitude aérienne de surplomb de ligne sur la parcelle AM 737. Si cette parcelle vient à être aménagée, la ligne sera maintenue et les distances réglementaires seront respectées, à savoir, arrêté technique du 17 mai 2001 : toute partie de construction doit se trouver à une distance minimale de 3,20 m par rapport aux conducteurs nus d'une ligne aérienne 20 000 Volts (sous réserve d'évolution de la réglementation).
- Avis des Domaines : 2017-88-075-V-057 du 17/10/2017
- Avis de la Commission des Terrains du 26 septembre 2015

Le plan était joint en annexe n° 2 à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (Mme Maryvonne CROUVEZIER), décide la cession des parcelles AM 736 pour 210 m² et AM 737 pour 330 m² à M. et Mme KORKMAZ Nicolas, aux conditions précitées, et autorise le Maire -ou son représentant délégué- à signer les documents afférents à cette cession.

M. Jean-François POIROT confirme à Mme Liliane MENGIN que ce terrain est destiné à permettre un meilleur accès à leur maison.

13 - CESSION DE TERRAIN A M. ET MME PERRIN MAURICE ROUTE DE LA BASSE DES FEIGNES

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux terrains, qui expose que M. Maurice PERRIN a souhaité faire acquisition de terrain sis "route de la Basse des Feignes" dans le cadre de sa propriété.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession aux conditions suivantes et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

| Références cadastrales | Surface (m²) |
|-------------------------------|--------------------------------|
| AO 715 | 50 |
| AO 705 | 516 |
| AO 236 | 41 |
| AO 706 | 11 |
| AO 714 | 308 |
| AO 713 | 200 |
| AO 703 | 207 |
| AO 702 | 369 |
| Surface totale | 1702 |

- . Tarif : 5 €/le m²
- . Frais de notaire et géomètre à la charge du demandeur
- . Présence lignes aériennes électricité et téléphone (orientations Nord/Sud et Nord-Ouest/Sud Est) pour mise en place de servitude de surplomb
- . Présence d'une ancienne "baraque de taille" cédée en l'état
- . Le terrain ainsi cédé supporte des écoulements d'eau qu'il conviendra de maintenir et de ne pas obstruer.
- . Avis des Domaines : 2017-88-075-V-058 du 17/10/2017
- . Avis de la Commission des Terrains du 23.04.2016

Le plan était joint en annexe n° 3 à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et une abstention (Mme Maryvonne CROUVEZIER), décide la cession des parcelles AO 715 (50 m²), AO 705 (516 m²), AO 236 (41 m²), AO 706 (11 m²), AO 714 (308 m²), AO 713 (200 m²), AO 703 (207 m²), AO 702 (369 m²) à M. et Mme Maurice PERRIN, aux conditions précitées, et autorise le Maire -ou son représentant délégué- à signer les documents afférents à cette cession.

14 - TRANSACTIONS FONCIERES AVEC MME JOSETTE POIROT- FEIGNES DE LA LUNELLE

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux terrains, qui expose que Mme Josette POIROT a sollicité la Commune de LA BRESSE afin d'étudier les emprises foncières aux abords de sa propriété.

Il est apparu une distribution non cohérente ne permettant pas, ni pour la Commune de LA BRESSE ni pour Mme POIROT, une bonne gestion à long terme.

La commission des terrains a étudié, lors de sa tournée d'automne du 8 octobre 2016, les propositions de Mme Josette POIROT.

Après avis des Domaines n° 2016-075-V-684 du 10/12/2016, il est proposé au Conseil Municipal les conditions suivantes -selon le plan joint en annexe n° 4 à la note de synthèse, établi par le Cabinet JACQUEL, géomètre expert :

① Acquisition par la Commune d'une superficie de 1244 m² constituant un terrain à bâtir au tarif de 32,40 €/TTC/m² - Références cadastrales : AR 1269 (1214 m²) – AR 1263 (30 m²).

② Régularisation des emprises constituant le chemin d'accès pour une surface de 426 m² - Références cadastrales : AR 1267 (140 m²) – AR 1256 (90 m²) – AR 106p (65 m²) – AR 781p (131 m²).

Il s'agit pour la Commune d'une prise en charge d'une contrainte avec l'obligation à terme de l'entretien ; cette acquisition est proposée à titre gratuit.

③ Pour mettre en cohérence les propriétés du secteur, un échange est proposé sans soulte de part et d'autre.

➤ Cession par Mme Josette POIROT à la Commune de LA BRESSE de 1259 m²
AR 1266 (353 m²) – AR 1255 (579 m²) – AR 1268 (327 m²) –

➤ Cession par la Commune de LA BRESSE à Mme Josette POIROT de 1058 m²
AR 1254 (407 m²) – AR 1265 (420 m²) – AR 1272 (193 m²) – AR 1260 (38 m²).

Les parcelles AR 1256/1255/79 sont affectées par une servitude de tréfonds relative aux installations canalisation/réservoir/fontaines permettant l'utilisation de l'eau d'une source située sur AR 79 selon le plan joint. Précision faite que cet usage est à la charge et sous la responsabilité de l'utilisateur, sans recours contre la Commune quant à la qualité ou quantité d'eau issue de cette source pour quelque cause que ce soit.

De même, la Commune pourrait à terme déplacer ces installations dans le cadre d'une urbanisation du secteur. Cette servitude deviendra caduque dans l'hypothèse où l'eau de la source n'est plus utilisée.

Concernant les frais, s'agissant d'une demande à l'initiative de Mme POIROT mais précisant que les deux parties trouvent un intérêt à ce remaniement, il est proposé une prise en charge pour moitié des frais de géomètre.

Pour les frais d'acte : prise en charge des frais par la Commune de LA BRESSE pour les acquisitions ① et ②, et division pour moitié des frais pour la partie échange ③.

Suite à l'accord de Mme POIROT sur ces conditions en date des 17/02/2017 et 28/04/2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les transactions mentionnées ci-dessus aux conditions précitées.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les transactions mentionnées ci-dessus aux conditions précitées, et autorise le Maire -ou son représentant délégué- à signer les documents afférents à ces échanges.

Mme Claudine VINCENT-VIRY souligne l'intérêt de l'opération pour la desserte du lotissement des Granges de la Lunelle, avec accès par la Route de Gérardmer.

INTERCOMMUNALITE

15 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2016 DE LA CCHMO

Le Maire expose qu'en application de l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Moselotte -alors compétente en matière d'élimination des déchets- devait présenter au Conseil communautaire, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Suite à la fusion des Communautés de Communes de Gérardmer Monts et Vallées, de la Haute-Moselotte et de Terre de Granite au sein de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges au 1^{er} janvier 2017, ce rapport a été présenté au Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Vosges le 13 septembre 2017.

Le rapport 2016 était joint en annexe n° 5 à la note explicative de synthèse.

Ce rapport doit être transmis aux Maires des communes membres ayant transféré la compétence, qui en font rapport à leurs Conseils Municipaux.

Le Maire invite par conséquent le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce rapport et à prendre acte de sa communication.

Le contenu du rapport est tenu la disposition du public.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2016 de la CCHMo.

M. Jérôme MATHIEU souligne quelques points marquants :

- Investissement dans la création d'un lieu de stockage pour les déchets dangereux à Niachamp
- Baisse des tonnages collectés aux points d'apport volontaire : - 13 % pour le verre, - 8 % globalement
- Progression des déchets verts (3 000 t en 2013, 4 500 t en 2016)
- Verre : 47 kg/habitant (supérieur à la moyenne départementale)
- Ordures ménagères : 242 kg/habitant (supérieur à la moyenne départementale du fait de la non prise en compte des flux touristiques et de l'évènementiel dans les ratios et statistiques)
- Apport en déchetterie : collecte inférieure à la moyenne départementale.

Le coût par habitant est un peu plus élevé que la moyenne départementale mais c'est sans compter l'évènementiel et la clientèle touristique.

Il faut sans cesse communiquer avec la clientèle touristique mais il faut aussi lui donner la possibilité de trier.

16 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA CCHMo

Le Maire expose que, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse au Maire de chaque commune membre, chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe

délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Suite à la fusion des Communautés de Communes de Gérardmer Monts et Vallées, de la Haute-Moselotte et de Terre de Granite au sein de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges au 1^{er} janvier 2017, ce rapport - joint en annexe n° 6 à note explicative de synthèse- a été présenté au Conseil de la Communauté de Communes des Hautes lors de sa séance du 13 septembre dernier.

Le Maire signale que le Président de la CCHV lui a transmis ce rapport le 9 octobre 2017 et invite par conséquent le Conseil Municipal à en prendre connaissance et à lui donner acte de sa communication.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire du rapport d'activité 2016 de la CCHMo.

Mme Liliane MENGIN demande quel est le positionnement de la Commune de La Bresse quant au choix des compétences optionnelles à effectuer d'ici la fin de l'année, notamment cinéma, piscine...

M. Jérôme MATHIEU répond que la CCHV a encore toute l'année 2018 pour définir les équipements qui sont d'intérêt communautaire. Un lissage des charges doit s'effectuer sur 12 ans. Il souligne qu'il conviendra aussi de réfléchir à la définition de l'intérêt communautaire à l'intérieur de ces compétences pour délimiter la ligne de partage entre ce qui relèvera de la Communauté de Communes et ce qui continuera de relever de la compétence des communes.

Toutes les associations d'élus de tous bords demandent que la compétence eau et l'assainissement reste une compétence intercommunale facultative.

Le Maire précise que la Ministre, lors du Congrès de l'ANEM, a informé qu'elle revoyait sa copie dans ce domaine.

Mme Liliane MENGIN regrette une insuffisance de discussions concernant les compétences et leur caractère tardif et ajoute que certains domaines sont plus faciles que d'autres (RAM...)

M. Jérôme MATHIEU précise que certains schémas sont en cours, notamment pour ce qui est piscine, médiathèque, camping...

M. Raymond MARCHAL regrette quant à lui l'insuffisance d'implication de certains délégués, notamment dans les commissions intercommunales.

M. Jérôme MATHIEU rappelle qu'un groupe est toujours plus fort que le plus fort du groupe.

Il faut prendre le temps de la réflexion. Un schéma de mutualisation est en cours. Tout ne se fera pas au niveau des 22 communes. Ce n'est pas évident de se projeter à 10-15 ans.

Beaucoup d'élus ne connaissent pas les équipes et les équipements existants.

17 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Le Maire rappelle que la Commune de La Bresse est adhérente au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges depuis 2011.

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse au Maire de chaque commune membre, chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Maire signale que le Président Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges lui a transmis ce rapport le 28 août 2017. Il était joint en annexe n° 7 à la note explicative de synthèse.

Il invite le Conseil Municipal à en prendre connaissance et à lui donner acte de sa communication.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire du rapport annuel d'activité 2016 du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

M. Jérôme MATHIEU rappelle que l'adhésion à ce syndicat est obligatoire si l'on veut bénéficier de certaines subventions, notamment pour l'extension des réseaux.

Les statuts du SMDEV parlent encore du Canton de Saulxures-sur-Moselotte ; ils seront actualisés en 2018.

QUESTIONS DIVERSES

◆ Effectifs à la rentrée scolaire

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de ces chiffres :

- 50 élèves à la Maternelle La Tourterelle
- 109 élèves à l'Ecole primaire publique du Centre
- 146 élèves à l'Ecole primaire Saint-Laurent
- 119 élèves au Collège Public
- 185 élèves au Collège privé.

Mme Claudine VINCENT-VIRY pense que la baisse des effectifs du public est due à l'annonce de la fermeture prochaine du collège et que les parents ont anticipé et inscrit leurs enfants au privé.

Le Maire ajoute qu'il y a aussi la question des rythmes scolaires.

Mme Alexandrine DUCRET précise qu'il y a eu aussi des départs de familles.

M. Laurent FLEURETTE ajoute que l'effectif du collège privé reste quasiment stable et que seulement 23 élèves bressauds y sont inscrits.

Mme Liliane MENGIN demande si on connaît la part des élèves extérieurs. Mme Maryvonne CROUVEZIER les donnera plus précisément à la prochaine séance.

◆ Compte rendu de la rencontre avec le Président et le Directeur de VOSGELIS

Le Maire rend compte de la récente réunion avec le Président et le Directeur de Vosgelis :

Vosgelis dispose de 10 logements vacants sur La Bresse

Vosgelis proposera prochainement sur le terrain des LOPOFA Rue de la Résistance un programme d'investissement avec un petit collectif et des maisons mitoyennes en accession à la propriété.

Le Maire précise que le terrain leur appartient.

M. Raymond MARCHAL demande si on ne peut pas renégocier le fait qu'en cas de destruction future, le terrain reviendrait à la commune.

Mme Nadia RABANT demande où en est le programme de rénovation Vosgelis. Le Maire répond qu'il reste les bâtiments de la Rue François Claudel à réhabiliter.

Mme Claudine VINCENT-VIRY fait remarquer que le bâtiment du Petit Bois mériterait un ravalement en façade arrière notamment. Elle ajoute que les appartements disponibles ne sont pas forcément d'accès facile.

◆ Lettre de l'Union Sociale pour l'Habitat

Le Maire signale avoir reçu un courrier de protestation de l'Union Sociale de l'Habitat à la suite de la décision du Gouvernement de diminuer de 5 € l'Aide Personnalisée au Logement. De nombreux élus s'y sont associés.

◆ Subventions attribuées par le Conseil Départemental des Vosges

Le Maire donne connaissance des subventions attribuées par le Département :

. pour les travaux d'amélioration de la station de traitement et l'extension de la capacité du réservoir d'eau du Chajoux : 83 588 €

. pour l'interconnexion des réseaux d'AEP Belle Hutte – Le Nol : 35 100 €

◆ Remerciements.

Le Maire fait part des remerciements qu'il a reçus de

. Candice CLAUDEL qui arrête la compétition de ski et remercie pour le soutien apporté durant plusieurs années.

. l'association Spiridon Club Alsace suite à l'organisation de la course pédestre Les Crêtes Vosgiennes

. Sélectour suite à l'organisation du salon Verts Loisirs

. la responsable de l'Economie Sociale et Familiale pour les placards mis à disposition

. l'Etablissement Français du Sang pour la mise à disposition des locaux lors de la collecte du 30/09 (120 donneurs dont 1 nouveau)

. l'Association Sportive Alpine Raonnaise pour la mise à disposition de la halle patinoire lors de la Balade Vosgienne des 22 au 24/09

- . MM. Marcel et Pascal DIDIERLAURENT suite à la réfection du chemin d'accès des Hauts Viaux
- . l'association Athletic Vosges Entente Club de Gérardmer pour le soutien apporté lors de l'organisation des Championnats de France de Trail
- . la Maison du Granit pour la subvention de fonctionnement attribuée
- . AITHEX pour la subvention et le soutien renouvelés.

◆ *Mme Nadia RABANT demande au Maire de faire part des travaux de l'ANEM auxquels il a participé : Le Maire précise qu'y ont été abordés notamment la motion sur l'eau et l'assainissement, la couverture mobile, les discussions sur les prédateurs (loups et ours). L'Education dans les secteurs de montagne n'a pas été évoquée.*

Le Maire indique qu'il n'a pas eu de réponse à la relance adressée à la Ministre concernant le collège.

◆ *Mme Maryvonne CROUVEZIER indique à Mme Claudine VINCENT-VIRY que le nombre de demandeurs d'emplois reste stable à La Bresse : environ 220. Lors du dernier forum, 135 emplois étaient proposés mais les demandeurs locaux étaient peu nombreux.*

M. Nicolas REMY précise que les professionnels rencontrent des difficultés pour recruter des saisonniers.

◆ *Mme Liliane MENGIN demande les chiffres du bilan social et du recensement. Le Maire répond qu'ils ne sont pas connus à ce jour.*

◆ *Mme Nadia RABANT demande quels sont les travaux en cours au long du parcours de santé. Le Maire répond qu'il s'agit de la mise en œuvre du projet « le bois des lutins » compris dans le bail Bol d'Air en cours d'élaboration.*

◆ *M. Jérôme MATHIEU indique que la commune est en négociation avec ORANGE pour la couverture haut-débit du secteur du Pont de Bramont. Les abonnés sont toujours branchés sur le central de la Rue François Claudel alors qu'ils devraient être branchés sur le central du Pont des Mortes.*

Il existe des boîtiers qui peuvent permettre le passage à la 4G.

Les travaux -financés par le Département- ont commencé au niveau du Nol – Belle-Hutte. D'autres travaux vont commencer de l'autre côté de la route jusqu'au central téléphonique de Belle-Hutte et Labellemontagne.

Le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes et lève la séance à 21 h 50.

La prochaine séance est programmée le lundi 18 décembre 2017 à 20 h.

A la demande du service communication, une photo de l'ensemble du Conseil Municipal sera prise le même jour à 19h45, avant la séance, pour actualisation du site internet.

La Secrétaire de Séance,

Chloé LEDUC

Le Maire,

Hubert ARNOULD

